



SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

# Doctorat Patrimoine



Niveau d'étude  
visé  
BAC +8



ECTS  
180 crédits



Durée  
3 ans



Composante(s)  
École Doctorale  
Montaigne-  
Humanités

## Présentation

Le doctorat en patrimoine permet de préparer une thèse dans les domaines scientifiques mobilisant la notion de patrimoine (patrimoine muséographique et archéologique, patrimoine architectural, urbain et territorial, patrimoine matériel et immatériel...). Ce doctorat interdisciplinaire accueille des étudiants titulaires d'un master ou d'un diplôme d'État conférant le grade de master.

Selon la thématique des travaux effectués, le doctorat en patrimoine est rattaché aux sections suivantes du Conseil national des universités (CNU) : section 18 (architecture, ses théories et ses pratiques, arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art), section 20 (ethnologie, préhistoire, anthropologie biologique), section 21 (histoire, civilisations, archéologie et art des mondes anciens et médiévaux), section 22 (histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; histoire de l'art), 23 (géographie physique, humaine, économique et régionale) et 24 (aménagement de l'espace, urbanisme).

Les candidats doivent au préalable soumettre un projet de recherche à un enseignant-chercheur titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) dans les sections mentionnées ci-dessus. Les candidatures sont ensuite examinées par l'unité de recherche dont dépend leur directeur et par l'École doctorale.

Les doctorants sont intégrés dans l'UMR ou l'EA de leur directeur (UMR Passages, UMR Ausonius, EA Histoire de l'Art, etc.). Ils participent aux formations et séminaires prévus par l'école doctorale Montaigne-Humanités et à ceux organisés par leur unité de recherche d'accueil.

Le doctorat en patrimoine permet de demander sa qualification aux fonctions de maître de conférences à une de des sections du CNU signalées ci-dessus, de candidater à un poste d'enseignant-chercheur dans les universités en sciences humaines et sociales et les écoles supérieures relevant des domaines disciplinaires concernés (école d'architecture et de paysage, école de Chaillot, etc.) de chercheur ou d'expert de haut niveau dans les secteurs publics ou privés.

## Admission

### Conditions d'accès

Accès sur dérogation pour les candidats titulaires du grade de master ou de titres étrangers équivalents à ce grade.

**Niveau d'entrée obligatoire** : Non

### Pré-requis nécessaires

Langue française niveau B2



## Et après

---

### Savoir faire et compétences

Les blocs de compétences sont communs à l'ensemble des docteurs.

- \* Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective
- \* Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective
- \* Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective
- \* Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale
- \* Formation et diffusion de la culture scientifique et technique
- \* Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective

## Infos pratiques

---

### Contacts

#### Contact administratif

École Doctorale Montaigne Humanités

✉ [inscriptions-ed@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:inscriptions-ed@u-bordeaux-montaigne.fr)

---

### Lieu(x)

📍 Bordeaux et agglomération